

Un contrat de liquidité est signé avec un intermédiaire financier. Ce dernier va désormais pouvoir, dans un cadre réglementé, procéder à des achats ou ventes de titres de façon à favoriser la liquidité du titre et à réguler la fréquence des cotations. Ces interventions peuvent permettre d'éviter des décalages de cours. Elles permettent de « fluidifier les cotations ».

C'est donc une bonne nouvelle pour les actionnaires, mais il ne faut pas en déduire pour autant que les cours ne pourront pas baisser fortement. Le but du contrat de liquidité n'est pas d'empêcher une tendance, mais de faciliter les échanges sur le titre.

## DREAMNEX

Le groupe a annoncé cette semaine la signature d'un contrat de liquidité. Quelle information peut-on en tirer ? Est-ce une bonne nouvelle pour les actionnaires ?

*S. Touran (92)*

